



Mairie de Balgau

Contacts

Adresse place du Curé Didierjean
68 740 BALGAU

Téléphone 03 89 48 60 26

Fax 03 89 48 52 97

Email mairie@balgau.fr

Horaires

Lundi et jeudi : 10h-11h45/16h-18h

Mardi : 10h-11h45/16h-18h30

Mercredi : 10h-11h45

Vendredi : 10h-12h45

Numéros utiles

Communauté de Communes du
Pays de Brisach 03 89 72 56 49

École primaire 03 89 48 57 58

École maternelle 03 89 48 52 14

Périscolaire 03 89 34 37 72

Cabinet médical 03 89 48 61 05

Cabinet d'infirmiers 03 89 48 58 38

Centre anti-poison 03 88 37 37 37

SOS Mains 03 89 32 55 07

UEM (électricité) 03 89 72 29 90

GDF (urgence gaz nat) 08 00 47 33 33

Gendarmerie 03 89 72 56 87

Pompiers 18 ou 112

Samu 15

Police 17

La commune vous informe

Décès de M. Eugène ENGASSER – Adjoint honoraire

Le 08 septembre dernier notre village a perdu l'un de ses visages emblématiques.

Eugène ENGASSER nous a quitté, à l'âge de 80 ans, au terme d'une vie bien remplie. Adjoint au Maire de 1983 à 2001, il a mis en œuvre ses compétences au service de la communauté, toujours présent pour les Balgauviens et les associations.

Nous garderons de lui l'image d'une personne discrète mais engagée.

Nous réitérons nos sincères condoléances à la famille.



Permanence des élus

Les élus peuvent également vous recevoir, le cas échéant, en -dehors des permanences, sur rendez-vous en contactant la Mairie.

Pierre Engasser Maire	Christophe Roux 1er adjoint	Chantal Bixel Adjointe	Bernard Fulhaber Adjoint	Marcel Furstoss Adjoint
1 ^{er} samedi du mois 10h – 12h sur rdv	19/10 18h - 19h	13/10 17h30 - 18h30	30/10 18h - 19h	28/10 18h - 19h

Conseil Municipal Réunion du Conseil

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 08 octobre à 20h. L'ordre du jour sera :

- Agenda d'Accessibilité Programmé
- Demande de terrain
- Droit de préemption
- Divers

Conseil Municipal Compte-rendu du dernier conseil

Retrouvez le compte-rendu du dernier conseil sur le panneau d'affichage de la mairie.

Taxe d'aménagement

Tous travaux générant une surface taxable est soumis à la taxe d'aménagement. Cette taxe comprend une part communale qui vise à financer les équipements publics.

Ainsi, par délibération du 03 septembre dernier, le Conseil a décidé d'augmenter son taux en passant de 1 % à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2016.

Tri sélectif

Nous vous rappelons que les conteneurs bleu (papier, carton ...) sont vidés deux fois par semaine, les mardis et vendredis.

Néanmoins, au vu de l'important tonnage du conteneur rue Oberhardt, la Communauté de Communes a décidé d'en mettre un 2^e en place.

Merci de faire preuve de civisme et de ne pas déposer vos déchets à côté des conteneurs.

Travaux de voirie

Comme indiqué lors de notre édition de septembre, une bicouche a été posée sur la rue de la Gare par la société Pontiggia.



Marquage au sol

Pour répondre au problème d'insécurité aux abords de l'école, la commune a matérialisé au sol des places de stationnement rue de Nambenheim, rue des Seigneurs et rue des Remparts (réservées au personnel). **Il est demandé aux parents de ne plus stationner dans l'intersection entre la rue de Nambenheim et la rue des Seigneurs de part et d'autre de la cabine téléphonique** (un parking reste disponible au nouveau cimetière).



À vos agendas !

Exposition

Du 04 au 08 octobre
« Lumière sur l'énergie »
Maison des Energies

Fête de la Science

10 et 11 octobre
de 10h à 17h
ateliers ludiques et scientifiques
Maison des Energies

Soirée Vin nouveau

Samedi 10 octobre
à partir de 18h30
salle des fêtes de Balgau
Inscription : 06 82 12 87 71

Infos

Balayage des rues

Le balayage des rues s'effectuera le

Mardi 13 octobre

Pour le bon déroulement, merci de ne pas stationner vos véhicules le long du trottoir.

Merci de bien vouloir balayer les trottoirs vers les caniveaux afin d'optimiser le nettoyage des rues.

Autres informations

Prévention des cambriolages

La gendarmerie de Neuf-Brisach sensibilise une nouvelle fois les habitants au phénomène des cambriolages et des vols en tout genre. En effet la période automnale reste propice aux vols par effraction dans les habitations.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce phénomène est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier (démarchages en tous genres, présence d'une personne ou d'un véhicule inconnus....) doit attirer votre attention et vous inciter à composer le 17, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin.

Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

Trois gestes qui sauvent

Parce que nous pouvons tous être témoin ou victime d'un arrêt cardiaque, la Communauté de Communes du Pays de Brisach organise **samedi 24 octobre de 8h30 à 17h à la caserne des pompiers de Neuf-Brisach** des sessions de formation aux trois gestes pour sauver une vie :

- alerter les secours
- effectuer un massage cardiaque
- utiliser un défibrillateur

Renseignements et inscriptions au 03 89 72 02 33 ou à l'adresse sport.culture@paysdebrisach.fr

3 GESTES POUR UNE VIE



SAMEDI 24 OCTOBRE 2015
8h30 - 17h

Caserne des pompiers de Neuf-Brisach

Entrée libre sur inscription
03 89 72 02 33 ou sport.culture@paysdebrisach.fr

www.paysdebrisach.fr



PAYS DE BRISACH

INSEE

Enquête sur les conditions de travail et le vécu du travail

L'INSEE réalise, entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 juin 2016, une enquête statistique sur les conditions de travail et le vécu du travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : les horaires de travail, les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques ou les risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de collecter les informations vous concernant prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Infos Com Com

Animations Jeunesse

Le programme des animations jeunesse (de 5 à 18 ans) durant la période des vacances de la Toussaint est disponible en Mairie ou sur le site de la Com Com www.paysdebrisach.fr

Inscription jusqu'au
07 octobre à 12h
auprès du service animations au
03 89 72 02 33 ou sur
sport.culture@paysdebrisach.fr

Objets trouvés

Des vêtements oubliés lors du centre aéré sont à récupérer en Mairie.

Etat-civil

Naissance

Micael PEREIRA SIMOES
né le 3 0 août
au foyer de Octavio DE JESUS
SIMOES et Marcia FELICIO
PEREIRA

Décès

Eugène ENGASSER
le 08 septembre

Les bons réflexes

Entretien des chaudières

L'entretien d'une chaudière a pour but essentiel d'éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Ce gaz est invisible et inodore. Il provoque des maux de tête, des nausées et des vertiges et peut être mortel.

Il est causé par un appareil mal entretenu associé à une mauvaise aération du logement.

En cas de soupçon d'intoxication, il faut aérer les locaux, arrêter les appareils à combustion et appeler les secours.

Toute chaudière dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts doit faire l'objet d'un entretien tous les ans.

Ceci concerne les chaudières :

- au fioul,
- au gaz,
- au bois,
- au charbon,
- multicom bustibles.

L'entretien d'une chaudière doit être effectué par un chauffagiste de votre choix.

Cet entretien consiste :

- en la vérification de la chaudière,
- son nettoyage et son réglage,
- ainsi qu'une évaluation des polluants atmosphériques.

Le professionnel doit remettre une attestation d'entretien dans un délai de 15 jours suivant sa visite. Ce document doit être conservé pendant 2 ans au moins pour la présenter :

- en cas de demande du bailleur,
- ou de l'assurance en cas de sinistre.

À l'issue de l'entretien, le professionnel doit également donner des conseils :

- sur le bon usage de la chaudière,
- les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage,
- et l'intérêt éventuel du remplacement de la chaudière.



Propriétaire ou locataire ?

Lorsque le logement est équipé d'une chaudière individuelle, le locataire a la charge de son entretien sauf si le bail prévoit que cette obligation relève du propriétaire.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'une chaudière collective, l'entretien est à la charge du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires de l'immeuble.

Un risque réel

En France, par an, **3 000 personnes** sont intoxiquées au CO dans leur habitation (environ 40 en décèdent). La chaudière est impliquée dans **400 accidents** par an intoxiquant **1 300 personnes**. Dans 26 % de ces cas, la chaudière est la seule cause identifiée.